

## Petit Guide des « Elections » des représentants de parents d'élèves Année 2012-2013

Ce guide a été établi par les fédérations de parents d'élèves, à l'attention des directeurs d'école et des parents d'élèves investis dans la préparation des élections. Ce afin d'aider au mieux les écoles à se préparer, de clarifier les rôles et responsabilités de chacune des parties, de répondre aux questions pratiques et récurrentes d'organisation de cet événement important de la vie de l'école et des parents d'élèves.

### Préparation et déroulement des étapes aux élections :

Mai-Juin 2012	Vérification des stocks d'enveloppes restantes et commande d'enveloppes auprès de la mairie <i>Notes 1, 2, 3</i>	Ecole PE=Parents d'élèves
Trim 3, dernier CE	Fixer la date de la réunion de la commission électorale qui détermine le calendrier et les modalités des élections	Ecole/ PE
Début d'année, 10-15 sept 2012	Commission électorale déterminant le calendrier électoral, le déroulement (qui fait quoi), le format des bulletins de vote (devant être identique entre les fédérations d'une même école) <i>Note 4</i>	Ecole/ PE
J-20 (21 sept au plus tard)	Constitution de la liste électorale 20j avant la date du vote Communiquer le nombre d'inscrits aux PE <i>Note 5</i>	Ecole
	Signer les déclarations et listes de candidatures	PE
Fin sept (24-28)	Préparation, Impression des PF	PE
J-10 (1 <sup>er</sup> octobre)	Afficher la déclaration de candidature	Ecole
(1-5 oct)	Mise sous pli <i>Note 6</i>	Ecole/PE
J-6 (4-5 oct)	Distribution du matériel de vote aux parents électeurs (via carnets de correspondance) et envoi postal aux parents séparés.	Ecole
J : élections (12-13 oct)	Vote et dépouillement <i>Note 7</i>	Ecole/PE

### **Note 1 : Enveloppes de vote : petites enveloppes de couleur (rose, beige ou bleues)**

Il s'agit des **petites enveloppes de couleur** rose, beige ou bleues, **de format 80x140mm**, qui contiendront le bulletin de vote. Elles ne doivent comporter aucune mention, inscription sous peine de nullité du vote.

La mairie de Chatou prête des enveloppes sur demande et les met à disposition des écoles le jour du vote. Elles ne peuvent donc être distribuées à l'avance avec l'ensemble du matériel électoral. A l'issue du scrutin Les enveloppes mairie doivent être recomptées et ordonnées par paquets afin que la mairie puisse les récupérer et stocker jusqu'à l'année suivante.

Au départ, cette procédure permettait aux écoles de ne pas acheter un grand stock d'enveloppes dans la mesure où les parents se déplaçaient pour voter dans les écoles. Elles étaient ensuite rendues intactes. Aujourd'hui, les parents adoptent de plus en plus le vote par correspondance (au moins la moitié des parents votants) ce qui permet un meilleur taux de participation mais ne permet pas d'utiliser les enveloppes mairie.

Il incombe donc aux écoles d'avoir un stock complet d'enveloppes : égal au moins au nombre d'électeurs de l'école (chaque parent vote) + 10% marge. L'école peut tout de même demander ce prêt d'enveloppes supplémentaires à utiliser le jour même.

De plus, il apparait que les écoles avaient des pratiques différentes pour la couleur et le format des enveloppes de vote ce qui crée la confusion chez les parents, des erreurs et beaucoup de votes nuls.

C'est pourquoi les fédérations recommandent fortement aux écoles l'achat d'enveloppes de vote facilement identifiables. Il y a chaque année une perte importante car des enveloppes sont abimées ou ne reviennent pas à l'école. Le stock restant sera conservé et réutilisé l'année suivante.

*Enveloppes 80x140mm, en couleur*

Fournisseur	Référence	Conditionnement	Cout
Inapa (agrée Mairie)	Bleu clair	1000	48,55€ ttc
Pichon	Ref 1030 en bleu, rose bulle ou vert	boîte de 500	16,92€
A Sadel	Bleu ref 642946 Rose ref 642953	boîte de 500	16,91€
librairie Presse et Loisirs, 12 ave de Maupassant, Chatou tel 01 30 53 08 13	Vertes	carton de 1000	44,4€

*Note : Pour une commande chez inapa, vous pouvez vous adresser à M Raiton qui fera le nécessaire. Le montant sera imputé au budget « fournitures scolaires »*

**Note 2 : Enveloppes contenant le matériel électoral**

Plusieurs stratégies sont possibles mais dans le but d'économiser le nombre d'enveloppes utilisées, nous vous conseillons l'achat d'**enveloppes A5** (blanches ou kraft) qui contiendront le matériel de vote ET serviront aux parents pour le vote par correspondance.

*Enveloppes Kraft autocollantes A5 : 162x229mm, 90G, NF*

Fournisseur	Référence	Conditionnement	Cout
Inapa (agrée Mairie)	kraft blond format Ref 037348	1000, 2x 500	31,44€ Tout compris
Pichon	kraft autocollant Ref 1017. 50€ de commande minimum	boîte de 500	15,88€ + frais d'envoi
A Sadel	Ref 653261	boîte de 500	17,91€ + frais d'envoi

*Les commandes passées auprès du fournisseur mairie Inapa pourront être décomptées du « budget fournitures scolaires ».*

Chaque année, le stock nécessaire est égal au nombre d'électeurs de l'école + 10% marge. Ces enveloppes seront tamponnées sur leur RECTO:

<p>Adresse de l'école (tampon de l'école) La mention « Elections de représentants de parents d'élèves</p>
---

Sur leur VERSO :

<p>Nom Prénom du parent électeur Adresse Signature obligatoire</p>
--

Les écoles qui ont déjà la liste des parents électeurs sur fichier électronique pourront imprimer des étiquettes à coller au dos des enveloppes, **OU BIEN** utiliser un tampon indiquant NOM, PRENOM électeur, Adresse, Signature obligatoire (les parents rempliront cette partie en renvoyant leur enveloppe). Les fédérations peuvent aider pour la prise en charge de ce tampon qui pourra rester à l'école et servir les années suivantes.

### **Note 3 : le matériel de vote distribué à chaque parent électeur**

Les **enveloppes A5** contiennent le matériel de vote distribué à chaque parent électeur au moins 6 jours avant le scrutin, soit :

- Les 2 professions de foi (tracts) de chaque fédération représentée
- Les 2 bulletins de vote
- 1 enveloppe de vote petit format et de couleur
- La notice explicative de l'IA, annexe 1 (copies fournies par l'IA peu avant le vote)
- 1 fiche « instruction de vote » des fédérations (fournie à la mise sous pli)

Il est entendu que cette enveloppe A5 est celle-là même qui servira pour l'envoi du vote par correspondance. Cette organisation permettra de réduire le cout d'enveloppes puisque 2 enveloppes seront transmises à chaque parent au lieu de trois.

### **Note 4 : Réunion de la commission électorale** pour la préparation des élections

Au moins une personne de chaque fédération se réunit avec le directeur d'école pour fixer :

- Le format des bulletins de vote pour qu'ils soient strictement identiques en format (taille, police, mise en page, seul le logo et les noms changent). Attention, le logo des fédérations ne doit pas apparaître sur le bulletin, seul le sigle est présent : par ex : FCPE ou PEEP

*Bulletin type :*

ECOLE XXX Election des Représentants de Parents d'Elèves Année 2012-2013 FCPE ou PEEP  Marie XXX Patrick XXX Annie XXX
--

- Le calendrier des élections qui doit être affiché
- La date de la mise sous pli : doit permettre la distribution du matériel de vote 6 jours au plus tard avant le scrutin, et **-IMPORTANT-** permettre **suffisamment de temps aux listes pour se constituer, préparer et imprimer leur matériel** ! Choisir un créneau horaire qui permette la présence des parents.

### **Note 5 : Photocopies des professions de foi et des bulletins de vote :**

Cela est pris en charge gracieusement par la mairie pour les écoles maternelles et élémentaires et chaque fédération doit s'organiser pour préparer ses documents, les remettre à la mairie (via le service de l'éducation) et les récupérer à temps pour la mise sous pli.

Le chef d'établissement doit en contrepartie communiquer dès que possible le nombre d'inscrits (sur la liste électorale de l'école, arrêtée 20j avant le scrutin). Le nombre de photocopies sera calculé en fonction. Ceci a un cout financier et écologique bien moindre que de prendre simplement le nombre d'enfants à l'école x 2...

### **Note 6 : La mise sous pli:**

Nous allons ici examiner les rôles de chacun lors de la mise sous pli.

Chef d'établissement : présent ou au moins joignable pour répondre aux questions

Le chef d'établissement aura le nombre précis d'électeurs total (ou par classe) et identifié les parents devant recevoir le matériel de vote par la poste.

Le chef d'établissement identifie les familles qui ont plusieurs enfants à l'école afin de ne remettre qu'une seule enveloppe (avec le matériel de vote) à la famille.

L'école fournit les enveloppes, la notice explicative qui aura été reçue en nombre par la poste de l'IA peu avant.

Les fédérations apporteront leurs professions de foi et bulletins de vote (remis à la mairie pour reproduction et récupérés à temps).

Une des fédérations apporte les copies des instructions de vote par correspondance (imprimées à tour de rôle chaque année)

Chaque fédération s'engage à participer en nombre suffisant à la mise sous pli (choisir un horaire qui le permette !)

### **Note 7 : Jour du vote**

Le scrutin est ouvert pendant 4 heures consécutives minimum.

**Votes par correspondance** : peuvent être reçus par l'école le jour des élections et jusqu'à la fermeture du scrutin. Le directeur doit noter sur l'enveloppe l'heure et la date de réception. *Pensez à vérifier TOUTES les boîtes à lettres avant la fermeture du scrutin !!!*

**Dépouillement** : immédiatement après la fermeture du scrutin, par le directeur et le bureau de vote.

**Résultats** : proclamés immédiatement dès la fin du comptage des votes, consignés et affichés à l'école.

**PV des résultats** sont transmis à l'IA le jour même ou le lendemain. Les résultats peuvent être contestés dans les 5 jours qui suivent la proclamation des résultats.

L'IA dispose ensuite de 8 jours pour y répondre.

---

Les fédérations locales de parents d'élèves à Chatou.

Madame Cécile Delaunay  
Présidente FCPE Chatou  
[fcpechatou@hotmail.fr](mailto:fcpechatou@hotmail.fr)  
[www.fcpe-chatou.fr](http://www.fcpe-chatou.fr)

Madame Inès de Marcillac  
Présidente PEEP Chatou  
[peep.chatou@gmail.com](mailto:peep.chatou@gmail.com)

Voir aussi :

<http://www.education.gouv.fr/cid22497/elections-des-representants-de-parents-d-eleves.html>  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=60459](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=60459)